



**LE MÉPRIS ÇA SUFFIT !**  
**GEL DU POINT D'INDICE**  
**SALAIRE AU MERITE**  
**SUPPRESSIONS D'EMPLOIS**  
**DROITS ET GARANTIES MALMENÉS**  
**MISSIONS ATOMISÉES**



Pétition FO

**LE MARDI 19 MARS, TOUS EN GRÈVE !**

- POUR la défense du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ;
- POUR l'ouverture d'une réelle négociation salariale et le refus du salaire au mérite ;
- POUR la revalorisation de la valeur du point d'indice de 27 % pour compenser les pertes de pouvoir d'achat depuis 2000, son augmentation immédiate de 10 %, son indexation sur l'inflation et la refonte des grilles pour améliorer les carrières ;
- POUR l'arrêt des suppressions d'emplois et les créations statutaires dans les nombreux services qui en ont besoin ;
- POUR un nouveau plan de titularisation des contractuels ;
- POUR que 2024 ne soit pas une année blanche en matière de rémunération pour les fonctionnaires dont les salaires ont progressé deux fois moins vite que ceux du secteur privé.

**Rassemblements du 19 mars :**

**Brive 10h devant le théâtre puis 11h30 devant la sous-préfecture**

**Tulle 17h00 devant la préfecture**

**NOUS VOULONS TOUS ET TOUTES**  
**POUVOIR VIVRE DE NOTRE TRAVAIL !**

Les coupes budgétaires décidées par l'exécutif, le mercredi 21 février par décret, surprennent autant par leur ampleur que par la rapidité de leur exécution.

D'un trait de plume, ce sont 10 milliards d'euros de crédits budgétaires qui sont annulés pour les services publics, 10 milliards en moins pour des priorités de politique publique aussi essentielles que l'école, la santé, l'emploi, le logement ou l'environnement, en incohérence totale avec les ambitions affichées.

Cette coupe sombre, s'ajoute aux 16 milliards d'économies déjà inscrits dans la loi de finances pour 2024 adoptée à coup de 49-3 et aux 12 milliards d'économies inscrits dans la réforme des retraites que nous continuons de combattre !

**ALORS LE 20, LE 21.... ON CONTINUE !**

## A partir du 19 mars, tous mobilisés pour les salaires !

Pour dissimuler la perte de pouvoir d'achat, les gouvernements successifs ont entretenu la confusion sur les mécanismes de lutte contre l'érosion des rémunérations face à l'inflation. En refusant l'actualisation de la valeur du point d'indice, cette politique a pénalisé durement le niveau des traitements et des pensions ainsi que l'attractivité de l'emploi public.

**Force Ouvrière condamne fermement cette politique salariale qui nuit à l'attractivité de l'emploi public et paupérise les agents.**

**FO Fonction publique porte des revendications très claires en faveur d'une nouvelle grille indiciaire :**

### LES REVENDICATIONS FORCE OUVRIERE

	CATEGORIES	Bas de Grille Comparé au SMIC	Nos propositions au 1 <sup>er</sup> mars 2024
DEMARRAGE DE LA GRILLE	C	C1 (2024) IM 366 = <b>1801,73 €</b> Soit <b>101,97%</b> du SMIC à <b>1766,92 €</b>	<b>120% du SMIC</b> = 2120,30 €
	B	B1 (2024) IM 373 = <b>1836,19 €</b> Soit <b>103,92%</b> du SMIC à <b>1 766,92 €</b>	<b>140% du SMIC</b> = 2473,69 €
	A	A1 (2024) IM 395 = <b>1944,50 €</b> Soit <b>110,05%</b> du SMIC à <b>1766,92 €</b>	<b>160% du SMIC</b> = 2827,07 €
Bas/Haut de la grille Amplitude indiciaire	2024	<b>366/1575</b> Soit <b>X 4,3</b>	<b>IM 439 / IM 2635</b> <b>soit X 6</b>
Intégration des primes dans le traitement Points majorés en % par rapport au traitement indiciaire moyen	PPCR par catégorie C 3 points = 1,01% B 5 points = 1,30% A 7 points = 1,29% A+ 7 points = 0,79%		<b>La moyenne par catégorie (FPE)</b> C = 25% B = 40% A = 45% A+ = 65%
Rattrapage du pouvoir d'achat		<b>28,5% perdus depuis 2000</b>	C'est un point d'indice à : <b>6,32577294 €</b> <i>contre 4,9227805 en mars 2024</i>

Santé

Sécurité

Culture

Pompiers

Hôpital

Ecoles

Education

Trésor public

Environnement

Administrations

Propreté

EHPAD

**Le 19 mars, tous en grève et dans les rassemblements avec une reconduction, les 20, 21... partout où c'est possible.**

**Les préavis sont déposés jusqu'au 8 septembre !**

**MOBILISONS-NOUS POUR**  
- EXIGER L'AUGMENTATION DU POINT D'INDICE,  
- AMÉLIORER NOS CARRIÈRES,  
- RECRUTER À LA HAUTEUR DES BESOINS,  
- DÉFENDRE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL.  
**LE 19 MARS 2024,**  
**TOUS DANS L'ACTION !**